

## ADOPTION DU RÈGLEMENT 02-0118

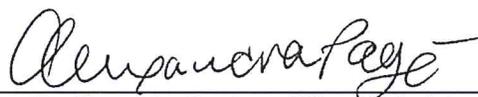
### CONCERNANT LA CONSTITUTION ET LES COMPÉTENCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

# A V I S P U B L I C

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU'à sa séance ordinaire tenue au Centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi à Cowansville, le **20 février 2018 à 19 h 30**, le conseil de la MRC a adopté le ***Règlement 02-0118 concernant la constitution et les compétences du comité administratif.***

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de sa municipalité ou au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, durant les heures d'ouverture ou le consulter sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: [http://mrcbm.qc.ca/fr/docu\\_reglement.php](http://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php)

DONNÉ à COWANSVILLE ce vingt-sept (27<sup>e</sup>) jour de février DEUX MILLE DIX-HUIT (2018).



Me Alexandra Pagé, greffière par intérim